

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Oui-a-la-reprise-d-etudes>



école & société

Oui à la reprise d'études !

- Formation tout au long de la vie -

Date de mise en ligne : mercredi 21 janvier 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Pour un bachelier, reprendre ses études après l'arrêt de sa formation initiale devient moins rare. Ainsi, 30 % des bacheliers qui avaient mis un terme à leurs études en 2010, ont repris le chemin de l'école dans les trois années qui ont suivi.

Pour documenter ce phénomène récent et peu connu, le Céreq(1) a produit une étude sur la génération des bacheliers 2004(2). Sur cette génération, 170 000 jeunes n'avaient pas obtenu d'autres diplômes que le bac après avoir parfois décroché de l'Enseignement supérieur. Sept ans après, 25 % d'entre eux ont obtenu un nouveau diplôme, même si 60 % de ces nouveaux diplômes ne relèvent pas de l'Enseignement supérieur. Ils sont très majoritairement à vocation professionnalisante (brevet professionnel, bac pro ou CAP) et souvent très éloignés du baccalauréat initial. Les jeunes les obtiennent en général après une formation en alternance sous contrat de travail.

Ces reprises d'études obéissent à une sélection sociale assez marquée, semblable à celle qui existe en formation initiale. Après une rupture dans leur parcours, les bacheliers d'origine modeste ont moins de chance d'obtenir des diplômes, notamment dans l'Enseignement supérieur. Pourtant, la situation de ces diplômés vis-à-vis de l'emploi s'améliore nettement. En plus de la lutte contre le décrochage, il y a donc un enjeu à promouvoir ces possibilités de retour en formation. De même, un travail sur les processus d'auto-sélection et l'orientation à destination des bacheliers d'origine modeste paraît nécessaire afin de lutter contre les ségrégations existantes.

(1) Centre d'études et de recherches sur les qualifications

(2) Bref du Céreq n°325, novembre 2014